

BULLETIN MUNICIPAL

La Lande Chasles

Juin 2017



Photo faite par Grégory Fourmont - Rando Ferme 2017



Légende photo / Tic et Tac présents à Rando Ferme 2017

Le mot du Maire

Un semestre très communicant pour La Lande Chasles.

Entre le "La La Land", puis les mésanges lors des élections présidentielles et enfin le 10e anniversaire de Rando Ferme début juin, La Lande Chasles aura été découverte par de nombreuses personnes, tant du Maine et Loire que sur le reste de l'hexagone !

A noter que nous sommes depuis le 1er janvier 2017 la plus petite commune du Maine et Loire en nombre d'habitants.

Un grand MERCI à tous les bénévoles et organisateurs qui ont permis le succès de Rando Ferme et du vide grenier de fin mai. Sans vous rien ne serait possible.

Au plaisir de vous retrouver le 15 juillet prochain à la fête communale ainsi qu'au vide grenier du 6 août. D'ici là, je vous souhaite le meilleur été possible.

SOMMAIRE / JUIN 2017

RANDO FERME - PHOTOS	3-4
INFORMATIONS COMMUNALES	5
COMPLEMENTAIRE SANTE	6
CONSERVER SES DOCUMENTS	7
REGLEMENTATION CHIENS CHATS	8-9
AIRE DE PIQUE NIQUE APPRECIEE	10
LE FRELON ASIATIQUE	11
COMITE DES FETES / L'UNION	12

Bulletin municipal

Jean-Christophe Rouxel, directeur de publication

Christophe Berson, Jeannick Cantin, Sylvain Leclerc, membres de la rédaction et de la commission "communication"

Envoi photos, articles et suggestions :

Courriel : lalandechasles@free.fr

Adresse : Mairie 49150 La Lande Chasles

*Châtaignier en face de la salle communale
Voyez vous le visage orienté vers le ciel ?*



Photo / Emeline Perrochon



Retrouvez prochainement toutes les photos sur le site internet communal, rubrique Agenda
Remerciements Photos / Géraldine Lambert

La Lande-Chasles

3 000 visiteurs à Rando ferme

La biodiversité était au rendez-vous du 10^e anniversaire de cet événement.



La Lande-Chasles, dimanche 4 juin. Tic et Tac, les écureuils, ont animé cette 10^e édition qui a attiré un nombreux public.

C'est sans doute la première fois de toute leur histoire que la petite commune de La Lande-Chasles et les fermes carolandaises ont accueilli autant de public sur une journée. Plus de 3 000 visiteurs et marcheurs sont venus, dimanche 4 juin, à la rencontre des agriculteurs. La biodiversité était au rendez-vous sous toutes ses formes lors de cette 10^e édition de Rando ferme. Parcelles de quinoa, champs de blé, triticale, maïs, asperges, dahlias, pépinières, semences potagères, chèvres, canards, chevaux... On a même pu croiser une race bovine peu répandue dans la région, des Angus, en provenance d'Écosse. Bien sûr, du matériel innovant de la Coopérative des utilisateurs de matériel agricole (CUMA) était exposé. La forêt, la vie

microbienne des sols, le compostage faisaient également partie des nombreux thèmes présentés le long du parcours.

Un agréable moment de découverte pédagogique

À l'arrivée de la balade, les réseaux de la Chambre d'agriculture, « Bienvenue à la Ferme » autour de la vente directe et « Arbre » autour de la biodiversité et de l'environnement ont été présentés au public. Un stand sur le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) en agriculture était là pour accueillir les porteurs de projets et les exploitants en phase de transmission. Le marché de produits locaux, installé au cœur de la cour de la chèvrerie, accueillait les visiteurs,

bercés par la musique et les chants de Danièle et son orgue de barbarie et les airs des cors de chasse de Vivy. L'équipe de bénévoles a assuré, comme à son habitude, pour faire de cette journée un agréable moment de découverte pédagogique. Sans eux et les partenaires (collectivités, organismes de filières) qui facilitent la réalisation de cet événement aux côtés des agriculteurs locaux, de la Chambre d'agriculture et des associations culturelles locales, Rando ferme ne serait pas devenue l'événement qu'il est. Les écureuils Tic et Tac, stars de La Lande-Chasles ont aussi contribué à l'animation sur les stands et notamment celui de la commune, présentant un volet local historique et pittoresque.

Une communication inégalée jusqu'alors



Des marcheurs sont partis à la découverte des fermes (à gauche) pendant que d'autres visitent la chèvrerie Ory (à droite).

La randonnée au gré des chemins et des exploitations était agrémentée d'un quiz, afin d'offrir une animation complémentaire sur l'ensemble des parcours de 5 ou de 8,5 km. Il invitait petits et grands à se creuser les méninges tout au long de la balade, avec le souhait de gagner l'un des lots mis en jeu : drone, entrées au zoo, au musée, à Terra Botanica, nuitée insolite... Le nom des gagnants sera communiqué prochainement

sur la page Facebook de Rando ferme. Les réseaux sociaux ont largement contribué à la réussite de cette édition, grâce à la mobilisation sur Twitter du maire en personne, une communication inégalée jusqu'alors. Cette année, le circuit traversait une partie des communes de La Lande-Chasles, Jumelles, Brion (Bois-d'Anjou) et Cuon (Baugé-en-Anjou). Alain Dupuis, président nouvellement élu,

n'a pas compté son temps, ni les 80 bénévoles des alentours venus prêter main-forte aux associations carolandaises. Car cette commune d'une population de 115 habitants (recensement de 2014) est la plus petite commune du Maine-et-Loire, et avait donc un défi de taille à relever. Elle l'a fait avec brio. De quoi inspirer Saint-Philbert-du-Peuple, qui organisera la prochaine édition, le 3 juin 2018.

Samedi 10 juin 2017

- Janvier 2017 / La traditionnelle soirée des voeux du maire a permis pour la 1ère fois de réaliser une photo des participants regroupés sous la nouvelle salle communale !



- La paroisse Sainte Marie et Saint Jean du Lathan s'étend aujourd'hui sur 9 communes du territoire : Longué, Blou, St Philbert du Peuple, Vernantes, Vernoil, Mouliherne, Courléon, Jumelles et La Lande Chasles que nous appelons «relais paroissiaux». Elle se propose d'effectuer une visite dans chacun de ces relais pour faire plus ample connaissance, partager nos attentes réciproques, envisager concrètement la vie et l'entretien de notre église locale, appeler quelques personnes pour assurer différents services pour la paroisse. Dans le cadre de ces visites, la rencontre du «relais» de La Lande Chasles aura lieu le samedi 1er Juillet 2017, de 16h à 17h30, Suivi du verre de l'amitié (Salle du conseil municipal). Votre présence sera un soutien et votre participation un enrichissement. Pour ceux qui le souhaitent, la messe dominicale anticipée sera à cette occasion, célébrée à 18h30 dans la petite église de La Lande Chasles.

- Personnel communal : Félicitations à Manuia Brault pour sa titularisation intercommunale comme adjoint technique territorial / 4e échelon de son grade.

- Félicitations républicaines à Jean-Charles Taugourdeau pour sa ré-élection comme député de la 3e circonscription du Maine et Loire.

- La mairie a changé de boiseries, portes et fenêtres ! Le Nid de mésange a été ré-installé sur le mur de la mairie. Remerciements à l'entreprise Busson de Mouliherne pour tout. Inauguration prévue le mercredi 5 juillet à 19h45 avant le conseil municipal, date sous réserve si disponibilité de Mr Taugourdeau, député, qui a participé au financement dans le cadre de sa réserve parlementaire 2017.





COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE

La Mairie de La Lande Chasles, guidée par la volonté de permettre l'accès aux soins à tous ses habitants, souhaite proposer une mutuelle santé communale.

Comment ça marche ?

Concrètement, la compagnie partenaire s'engage à proposer des offres individualisées et adaptées à chaque citoyen intéressé, en leur faisant bénéficier d'un tarif négocié par la commune. Le suivi des dossiers sera assuré par un correspondant secteur (Laetitia CHALLERIE de PONTIGNE).

Pour qui ?

Elle s'adresse aux personnes sans activités professionnelles, les retraités, les travailleurs indépendants, les artisans, les agents du service public, les étudiants,.....

Pas de condition d'admission, sans questionnaire médical, sans limite d'âge à la souscription, sans conditions de ressources, sans délai de carence. Seule condition : résider à La Lande Chasles.

Réunion d'information le SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017 à 10 heures

A la salle des fêtes de La Lande Chasles

Un formulaire sera mis à votre disposition pour bénéficier gratuitement d'une étude comparative.

A l'issue de la réunion le verre de l'amitié vous sera offert

CONSERVER SES PAPIERS D'ASSURANCE OU DE VEHICULE ?

Le délai de conservation des papiers varie selon les cas. Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents. Les indications fournies concernent les délais durant lesquels vous pouvez demander un droit (remboursement par exemple) ou vous voir réclamer quelque chose (payer une amende par exemple). Vous pouvez bien évidemment garder vos documents plus longtemps, notamment pour apporter une preuve devant la justice.

En savoir plus sur tous les documents à conserver :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>

VACANCES SCOLAIRES 2017 - 2018

	Zone A	Zone B	Zone C
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2017		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2017		
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018		
Vacances d'hiver	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2018	Du samedi 24 février au lundi 12 mars 2018	Du samedi 17 février au lundi 5 mars 2018
Vacances de printemps	Du samedi 7 avril au lundi 23 avril 2018	Du samedi 21 avril au lundi 7 mai 2018	Du samedi 14 avril au lundi 30 avril 2018
Vacances d'été	Fin des cours: samedi 7 juillet 2018		

Les zones



ÉLEVAGE ET VENTE DE CHATS ET CHIENS : VOS NOUVELLES OBLIGATIONS



Être éleveur ne s'improvise pas. À partir du 1^{er} janvier 2016, les règles du commerce de chiens et chats sont renforcées pour garantir leur santé, leur bien-être et assurer une traçabilité dans la filière.



QUI PEUT VENDRE UN CHIEN OU UN CHAT ?

Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries,...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.

Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

LES OBLIGATIONS DES ÉLEVEURS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE VENTE :

- SE DÉCLARER À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR OBTENIR UN NUMÉRO DE SIREN.**
- DISPOSER DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES REQUISES.**
- DISPOSER DE LOCAUX CONFORMES AUX RÈGLES SANITAIRES ET DE PROTECTION ANIMALE (ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 3 AVRIL 2014).**
- VENDRE DES ANIMAUX IDENTIFIÉS ET ÂGÉS DE PLUS DE 8 SEMAINES.**

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières. Pour plus de renseignements, consultez le site de la Société centrale canine : www.scc.asso.fr Ou du livre officiel des origines félines : www.loof.asso.fr

QUELLES RÈGLES POUR LES ANNONCES DE VENTE ?

Vendeurs, vous devez obligatoirement mentionner sur toute annonce de vente de chiens ou de chats :

- le numéro de SIREN ;
- l'âge des animaux à céder ;
- le numéro d'identification ou celui de la mère ;
- l'inscription ou non à un livre généalogique ;
- le nombre d'animaux de la portée.

Acheteurs, soyez vigilants et vérifiez que toutes ces informations sont bien mentionnées dans l'annonce ! (lien utile : www.infogrefe.fr/societes/)

QUELLES DÉMARCHES AU MOMENT DE LA REMISE DE L'ANIMAL À SON NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Le vendeur doit fournir :

- Une attestation de cession.
- Un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal.
- Un certificat vétérinaire attestant du bon état sanitaire de l'animal.
- Le document d'identification de l'animal.

À NOTER : TOUS LES BÉNÉFICES DES VENTES (DÈS LE PREMIER ANIMAL VENDU) SONT SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU AU TITRE DES BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX ET DOIVENT DONC ÊTRE DÉCLARÉS.

COMMENT FAIRE DES DONS D'ANIMAUX ?

- Les dons ne nécessitent pas de se déclarer et d'obtenir un numéro de SIREN. Il convient toutefois de respecter les mêmes obligations lors des publications d'annonce que pour les ventes (hormis numéro SIREN).
- L'annonce doit clairement indiquer la mention « gratuit ».
- Seuls les animaux identifiés et âgés de plus de huit semaines peuvent être donnés.
- Le donneur doit également fournir un certificat vétérinaire au nouveau propriétaire.

QUELLES SANCTIONS ?

Elles peuvent aller jusqu'à :

- 7 500 euros d'amende en cas de non immatriculation avec un numéro de SIREN.
- 750 euros en cas de non respect des mentions obligatoires sur les annonces.

UNE AIRE DE PIQUE NIQUE FORT APPRECIÉE !

Avec les beaux jours, de nombreux randonneurs à pied, à vélo ou à cheval ont apprécié l'aire de pique nique de La Lande Chasles !



Comment reconnaître le frelon asiatique ?



Ce frelon, un peu plus petit que notre Frelon commun, se reconnaît facilement à sa coloration plus sombre. De 2 à 3 cm de long il est à dominante noire avec un cercle jaune sur le premier segment de l'abdomen et le dernier segment en jaune orangé. Pattes jaunes et ailes fumées. (Voir la photo)



Les premiers nids ont été observés en Europe en janvier 2005 dans le Lot-et-Garonne. *Vespa velutina* (Lepelletier, 1836) a probablement été introduit en 2004 via des importations en provenance du Sud Est asiatique très probablement de Chine, et s'est très bien acclimaté en Aquitaine. On le retrouve désormais sur l'ensemble du Maine-et-Loire.

Il bâtit des nids généralement sphériques allant de la taille d'un ballon de hand-ball à une boule de 1 mètre de diamètre. Ces nids peuvent être pendus dans des arbres, mais aussi dans des habitations ouvertes (hangars, granges...) au niveau des charpentes.

Ce frelon est peu agressif envers l'Homme. Selon les premières observations, il ne montre à ce jour aucun signe d'agressivité vis-à-vis de l'Homme, ni en vol, ni au voisinage des nids. Il ne se manifeste pas, à **condition de respecter une distance d'environ 5 mètres**. Il faut toutefois rester prudent et éviter de s'approcher des très gros nids qui, même situés à grande hauteur, abritent d'importantes colonies d'ouvrières susceptibles de passer à l'attaque ;

Comportement face aux abeilles. Comme le Frelon d'Europe, c'est un prédateur pour l'abeille. On estime que 5 Frelons asiatiques suffisent à décimer une ruche.



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune
(*Vespula vulgaris*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)

A noter que le conseil municipal de La Lande Chasles a voté au mois de2015 la prise en charge à 100% par la commune de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Si vous en découvrez un, prenez contact avec le secrétariat de mairie ou un élu.

Nous vous fournirons en retour l'adresse de la personne retenue pour prendre en charge l'identification et la destruction du nid.

Comité des fêtes

Fête communale et feu d'artifice le samedi 15 juillet 2017 / Merci à tous les bénévoles.



Vide grenier le 6 août 2017. A noter comice agricole chez nos voisins de Cuon le 19 et 20 août 2017

Société l'Union

Succès du challenge 2X2 qui s'est terminé fin mai 2017. 42 équipes étaient inscrites. L'équipe gagnante fut celle de Cécric Mauboussin.

A noter, prochain challenge mi-septembre 2017 : 3X3

Pour suivre toute l'actualité et sans obligatoirement s'inscrire sur ce réseau social
Page Facebook - La Lande Chasles / <https://www.facebook.com/La.Lande.Chasles>

Mairie de La Lande Chasles
49150 La Lande Chasles
Tél. : 02.41.82.74.01

Adresse de messagerie : lalandechasles@free.fr

Nous sommes sur le Web !

Venez nous rendre visite :
<http://lalandechasles.free.fr>